

Nom de l'élève

Groupe

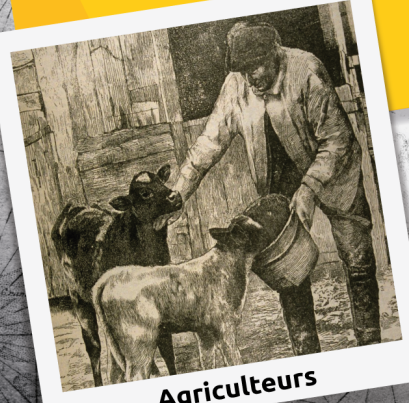
1840 - 1896

La population et la vie sociale



Bourgeoisie industrielle

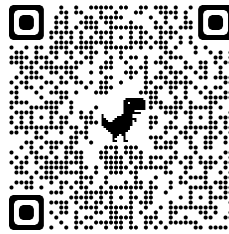
Au 19^e siècle, l'industrialisation transforme l'économie et les rapports entre les groupes sociaux. Alors que la bourgeoisie industrielle s'enrichit, plusieurs individus peinent à combler leurs besoins et luttent afin d'améliorer leurs conditions de vie. Sur le plan démographique, la société québécoise est aussi marquée par différents mouvements migratoires.



Agriculteurs



Enfants ouvriers

Site web	Opérations intellectuelles	Révision du contenu	Badge à collectionner
histoire.recitus.qc.ca 	Établir des liens de causalité 	La population et la vie sociale 	Tableau des badges 

Sources : Wm. Notman & Son, *F. J. Francis et un ami* (1895), [Musée McCord](#); Auteur inconnu, « Premier arrivé, premier servi », *Le Monde illustré*, 1887, [Bibliothèque et Archives nationales du Québec](#); Lewis Wickes Hine, *Fileuse travaillant pour la Vivian Cotton Mills, États-Unis* (1908), [Library of Congress](#).

En résumé

L'industrialisation : conditions de vie et de travail

Associe le groupe social (hommes, femmes ou enfants) à ses conditions de vie et de travail.

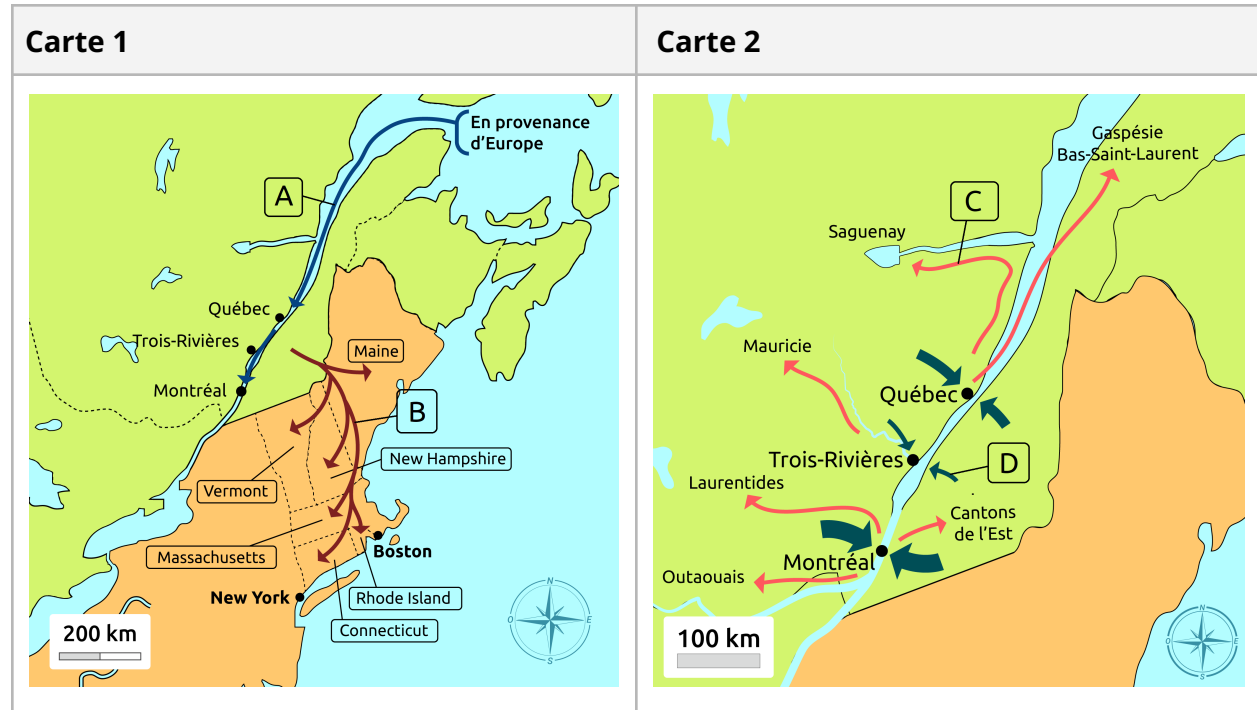
Population ouvrière	Conditions de vie et de travail
	Travaillant en usine du matin jusqu'au soir, ce groupe ne s'occupe pas des tâches domestiques.
	Responsable des tâches domestiques et des enfants, ce groupe travaille rarement dans les usines.
	Ce groupe travaille en grand nombre dans les usines, ce qui fait en sorte qu'il fréquente rarement l'école.

Replace les éléments dans une séquence qui permet de **relier une cause à son effet**.

Banque d'éléments				
A. Les usines réduisent leurs couts en offrant des salaires faibles et des conditions de travail peu sécuritaires. B. Le capitalisme industriel incite les entreprises à maximiser leurs profits. C. Des ouvriers se regroupent en syndicats.				
Élément 1		Élément 2		Élément 3
				

Les mouvements migratoires

À partir des cartes 1 et 2, **identifie et caractérise les mouvements migratoires** qui modifient la composition de la population et l'occupation du territoire dans la seconde moitié du 19^e siècle.



Mouvement migratoire A

Qui :	Quoi : L'immigration transatlantique
Quand : 19 ^e siècle	Où : Des _____ vers la _____

Mouvement migratoire B

Qui : Canadiens-français	Quoi :
Quand :	Où : De la _____ vers les _____

Mouvement migratoire C

Qui :	Quoi :
Quand : Deuxième moitié du 19 ^e siècle	Où : De la vallée du Saint-Laurent vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Mauricie, l'Outaouais et la Gaspésie

Mouvement migratoire D

Qui : Les populations vivant à la campagne	Quoi :
Quand :	Où : De _____ vers la _____.

Questions avec documents

Question 1 (dégager des différences et des similitudes)

À l'aide des **documents 1 à 3**, compare la situation des femmes de la bourgeoisie à celle des femmes de la classe ouvrière. Dégage une similitude et une différence.

Similitude :

Différence :

Document 1 : Une bourgeoise donnant des instructions à sa domestique



ONE FOR MISSUS.
Mistress.—BRIDGET, I REALLY CAN'T ALLOW YOU TO RECEIVE YOUR SWEETHEART IN THE KITCHEN ANY LONGER.
Bridget.—THANK YOU KINDLY, MUM, BUT HE'S TOO BASHFUL FOR THE PARLOUR.

Source : H., C., « Une bourgeoise donnant ses instructions à sa domestique », *Canadian Illustrated News*, vol. 25, no.1, 7 janvier 1882, Bibliothèque et Archives Canada, collection Canadian Illustrated News, item 332. Licence : domaine public.

Document 2

« Le travail : tu te plains, mon pauvre mari, de tes 10 heures d'ouvrage; voici quatorze heures que je travaille, moi, et je n'ai pas encore fini ma journée. »

Source : Joseph Swain, « *Le travail : tu te plains, mon pauvre mari, de tes 10 heures d'ouvrage; voici quatorze heures que je travaille, moi, et je n'ai pas encore fini ma journée.* » (1871), Musée McCord, C572_A.02.532.1. Licence : Creative Commons (BY-NC-ND).

Document 3 : Sélection d'articles du *Code civil du Bas-Canada* (entré en vigueur en 1866)

« 174. Le mari doit protection à sa femme ; la femme doit obéissance au mari.

175. La femme est obligée d'habiter avec le mari, et de le suivre partout où il juge à propos de résider. Le mari est obligé de la recevoir et lui fournir tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie, selon ses facultés et son état.

187. Le mari peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de sa femme.

188. La femme peut demander la séparation de corps pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il tient sa concubine dans la maison commune. [...]

985. Toute personne est capable de contracter, si elle n'en est pas expressément déclarée incapable par la loi.

86. Sont incapables de contracter : les mineurs [...]; les interdits; Les femmes mariées, excepté dans les cas spécifiés par la loi [...]. »

Source : E.L. de Bellefeuille, *Code Civil du Bas-Canada*, Montréal, Beauchemin et Valois, 1866, p. 39, 40, 232 et 233, en ligne sur Canadiana.

Question 2 (déterminer des causes et des conséquences)

À l'aide du **document 4**, nommez une conséquence de l'adoption du code civil pour la vie quotidienne des femmes mariées.

Document 4 : Texte d'historienne sur la condition juridique des femmes au 19^e siècle

« Les épouses demeurent régies par le principe de l'incapacité juridique pendant leur mariage. [...] Les cours de justice préfèrent maintenir le principe de la puissance maritale en obligeant les femmes à quêter la permission préalable de leur mari avant de disposer de leurs propres biens. Cette incapacité légale pose de lourds problèmes aux femmes qui sont impliquées dans des œuvres de charité. Leurs maris doivent sans cesse signer pour elles : on comprend l'absurdité d'une telle situation! »

Source du texte : Le Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Les Quinze éditeur, 1982, p. 153.

Question 3 (dégager des différences et des similitudes)

À l'aide des documents 5 et 6, dégage une différence dans la manière dont des membres des Premières Nations perçoivent leur situation dans les années 1840 et la manière dont certains représentants des autorités britanniques la décrivent.

Document 5 : Pétition des Algonquins et des Népissingues

« Nous étions riches autrefois, rien ne nous manquait : les forêts étaient peuplées d'animaux de toute espèce dont nous vendions les dépouilles bien cher à l'avidé marchand; cela nous donnait le moyen de suffire à nos besoins et à ceux de nos enfants. Mais il n'en est plus ainsi maintenant. Les blancs s'établissent de tous côtés sur nos terres; et où l'on ne cultive pas, les gens des chantiers sont là pour détruire et faire fuir les animaux qui restent dans le petit espace de terre que l'on ne nous a pas encore ravi. Nos familles sont sans moyen de subsistance et nous ne savons pas où chercher de quoi vivre. Nous sommes réduits à la plus grande détresse. Nous voulons imiter les blancs. C'est pourquoi nous demandons un terrain pour cultiver. »

Source du texte : « Pétition des Algonquins et des Népissingues », 1845, citée dans Alain Beaulieu, *Les Autochtones du Québec. Des premières alliances aux revendications contemporaines*, Québec et Montréal, Musée de la civilisation/Édition Fides, 2000, p. 67.

Document 6 : Lettre de Lord Sydenham, gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique

« Les tentatives faites pour combiner un système de tutelle avec [l']établissement de ces peuplades dans des parties civilisées du pays, ne produisent que des embarras pour le Gouvernement et des dépenses à la Couronne; ce système entraîne avec lui le gaspillage des ressources de la Province, et fait du tort aux Sauvages eux-mêmes. Ainsi placé, l'indigène se dépouille de toutes les bonnes qualités qu'il possède dans l'état Sauvage, et n'acquiert que les vices de la civilisation. Il ne devient ni meilleur citoyen, ni meilleur cultivateur ou artisan. Il se fait ivrogne ou débauché; et ses femmes et sa famille suivent son exemple. Il occupe de bonnes terres, sans aucun profit pour lui-même et au détriment du pays. Il cause des embarras infinis au Gouvernement, et n'ajoute rien soit à la richesse, ou à l'industrie, ou à la défense du pays. »

Source du texte : « Lettre de Lord Sydenham, gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique, à Lord Russell, secrétaire aux colonies à Londres », 22 juillet 1841, citée dans M. Lavoie et D. Vaugeois (éd.), *L'impasse amérindienne : trois commissions d'enquête à l'origine d'une politique de tutelle et d'assimilation*, Québec, Septentrion, 2010, 498 p.